

<http://www.cpalb.fr/a-propos-du-marquage-des>



Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2013

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits
réservés

Sommaire

- [Marquage des bouteilles \(â€¦\)](#)
- [Comment reconnaître les \(â€¦\)](#)

Certaines bouteilles ne présentent pas de marquage du gaz utilisable. Peut-on les gonfler avec de l'oxygène ?

Marquage des bouteilles de plongée

Avec le développement de la plongée aux mélanges autres que l'air, le parc des bouteilles se diversifie. Vous pouvez rencontrer différents cas :

- Gonflage avec un mélange inférieur à 40 % d'oxygène, à partir d'un stick ou d'un compresseur à membrane : vous pouvez gonfler une bouteille quel que soit son marquage ;
- Vous réalisez des mélanges de décompression plus riches ou vous réalisez votre mélange par transfert en pression partielle de gaz à l'aide d'une lyre : vous devez utiliser des bouteilles qualifiées "oxygène pur".

Comment reconnaître les bouteilles ?

Deux cas peuvent se présenter suivant le matériau utilisé.

Les bouteilles acier sont pour la majorité gravées avec le gaz pouvant être contenu :

- "Air" ou "G2" ou "groupe 2" contient exclusivement de l'air.
- "O2" ou "nitrox" ou "groupe 1" ou "G1" pour tout type de mélange nitrox ou oxygène pur.

Les bouteilles en alliage d'aluminium et en composites sont fabriquées par les constructeurs pour pouvoir contenir tous types de gaz, (sauf cas spécifiques de bouteilles qui seraient marquées "air").

Vous pourrez rencontrer les cas suivants :

1. Bouteille nue (dite brushed). La nature du gaz est identifiée à l'aide d'un autocollant ou par marquage à la peinture.
2. Bouteille peinte en gris avec l'ogive peinte en noir et blanc et un autocollant indiquant la nature du gaz.
3. Bouteille peinte entièrement en blanc. La nature du gaz est identifiée par un autocollant ou une marque faite à la peinture.

Les bouteilles en alliage d'aluminium ne sont donc pas obligatoirement gravées "G1" ou "oxygène". La simple identification d'une bouteille aluminium neuve par les éléments ci-dessus lors de la mise en service est suffisante pour indiquer qu'elle est bien compatible oxygène pur.

À propos du marquage des bouteilles de plongée

La personne chargée du gonflage doit impérativement s'assurer que la bouteille est non contaminée par des corps gras.

Deux possibilités se présentent :

- Elle contient déjà un nitrox supérieur à 80 % ou de l'oxygène pur qui nous assure que la bouteille est donc "oxy clean".
- Elle est vide ou ne contient pas un mélange à teneur élevée en oxygène. Pour s'assurer que la bouteille est apte à contenir du nitrox ou de l'oxygène pur, le gonfleur doit demander à voir le certificat de visite (carte jaune TIV) avec l'attestation par le TIV ou l'attestation d'un professionnel que la bouteille est bien compatible avec de l'oxygène.

Le TIV ou le professionnel s'assure grâce à une lumière noire de l'absence de contamination, comme indiqué dans la procédure service oxygène.

Le TIV ou le professionnel précisera la compatibilité oxygène sur le certificat de visite en indiquant "oxy clean" ou "service oxygène".

Stéphane Bouquet,
formateur TIV 2e degré